

FOIRE AUX QUESTIONS TRANSPORTS GRATUITS 2021

- **Qu'est ce que je peux donner comme justificatif d'identité ?**

Copie de : carte d'identité OU Titre de séjour OU Passeport OU Permis de conduire

- **Faut-il obligatoirement plusieurs justificatifs de domicile ?**

Non, un seul suffit (voir liste inscrite sur le formulaire). Le justificatif doit avoir moins d'un an

- **Puis-je obtenir le remboursement de l'abonnement acheté il y a moins d'un an ?**

Oui, au prorata. Faire une demande écrite à Mme le Maire – Mairie de Mulhouse - Clé des Aînés – 2 rue Pierre et Marie Curie – BP 10020 – 68948 MULHOUSE CEDEX 9

- **Puis-je remplir un formulaire par couple ?**

Non ; chacun le sien.

- **Comment dois-je procéder pour déposer ma demande ?**

- Envoi postal (adresse inscrite sur le formulaire de demande)
- Dépôt accueil A de la Mairie
- Dépôt accueil Clé des Aînés
- Dépôt dans les bibliothèques
- Dépôt dans les centres socio-culturels

- **J'ai perdu mes papiers d'identité ?**

Joindre une copie de la déclaration de perte des papiers d'identité effectuée à la Police.

- **Quand aurais-je mon pass transports et qui me l'envoie ?**

Je le reçois dans 4 semaines environ à la maison de la part de Soléa.

- **Puis-je aller jusqu'à Thann avec mon pass ?**

Non, seulement jusqu'à Wittelsheim ; ensuite Thann fait partie du réseau SNCF.

- **Je souhaite avoir le formulaire par voie postale ?**

Noter les noms, prénoms et adresses de l'ensemble des personnes et transmettre la totalité des demandes **en fin de journée** à Madeleine BONNIN : madeleine.bonnin@mulhouse-alsace.fr

**N° téléphones utiles : Manuela HYTRY – 03 89 33 78 35 (en interne 7835)
Caroline LAMMOUCHI – 03 69 77 67 52 (en interne 6752)**